



Commune d'HAUTOT-LE-VATOIS

Compte-rendu des réunions du Conseil municipal du 10 et du 31 mars 2025

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le **10 mars 2025** à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 janvier 2025
- Défense incendie : Demande de subventions
- Questions et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent. Mme Karine DUVAL est désignée secrétaire de séance.

1. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 janvier 2025.
2. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Conseil départemental et de la Préfecture (DETR) pour financer l'implantation d'une borne incendie au lieu-dit la Maison bleue. Celle-ci est réalisée en concertation avec la commune de Valliquerville qui financera 50% du reste à charge hors taxes déduction faite des subventions.

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le **31 mars 2025** à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

A la demande de Monsieur le maire, le Conseil municipal donne son accord pour ajouter une question à l'ordre du jour : Convention avec la Région relative à la participation financière à l'abonnement du transport scolaire.

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 mars 2025
- Information : présentation des indemnités perçues par le Maire et les deux adjoints
- Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Affectation du résultat 2024

- Détermination des taxes locales
- Demande d'adhésion à la CPTS
- Attributions des subventions
- Adoption du budget primitif 2025
- Autorisation de pourvoir le poste de secrétaire général de mairie par voie contractuelle
- Retrait de l'A GE D I (Agence de Gestion et Développement Informatique)
- Décorations Noël renouvellement contrat
- Convention avec la commune de Valliquerville pour la défense incendie

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Karine DUVAL et de Mme Lydie ADE qui a donné pouvoir à M. Claude BELLIN. M. Yves CHAZERAULT est désigné secrétaire de séance.

1. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 mars 2025.
2. L'article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité » établit que les communes sont tenues de présenter chaque année avant l'examen du budget un état annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal.

NOM Prénom	Qualité	Montant brut
BELLIN Claude	Maire	12 410,52 €
BLONDEL Michaël	Adjoint au maire	4 818,24 €
SEGUIN Christine	Adjoint au maire	4 818,24 €
	TOTAL	22 047,00€

3. Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la réglementation concernant la nouvelle instruction comptable prévoit que les communes peuvent adopter un compte financier unique (CFU) en lieu et place du compte de gestion du trésorier et du compte administratif.

En matière de fonctionnement, il est à noter une augmentation des recettes due à la répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) décidée par la Communauté de communes Yvetot-Normandie (+6 395 €) et à l'augmentation des bases des taxes communales de 3,9 %. Nous notons une baisse des dépenses due essentiellement au paiement en 2023 de la prime d'assurance 2024 et

des économies réalisées sur les dépenses courantes, ce qui permet de dégager une épargne brute de 28 013,98 €.

En matière d'investissement, l'année 2024 a vu se réaliser une partie importante de notre programme de mise aux normes de la défense incendie avec l'implantation de deux réserves chemin de la côte et cour de la mairie ainsi que d'une bouche incendie impasse des deux villages. Par ailleurs, nous avons fait l'acquisition d'un outil multifonction pour l'entretien des espaces verts et avons renouvelé l'armoire froide et la cuisinière de la salle polyvalente.

En investissement les dépenses s'élèvent à 202 203,87 € et les recettes à 96 673,44€, soit un déficit de 105 530,43 €. Après report de l'excédent de 2023 (36 348,23 €), le déficit pour l'exercice 2024 est de **69 182,20 €**, celui-ci sera couvert par une reprise sur les excédents de la section de fonctionnement.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 176 381,54 € et les recettes à 204 395,52€, soit un excédent pour l'exercice 2024 de 28 013,98 €. Après intégration du report de l'excédent antérieur de 156 334,16 €, l'excédent net est de **184 348,14 €**.

L'excédent global est donc de **115 165,94 €** (184 348,14 € - 69 182,20 €). Le compte financier unique 2024 est approuvé à l'unanimité à l'exception de M. le Maire qui ne peut pas prendre part au vote.

Une note synthétique de présentation du compte financier unique est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune rubrique "compte rendu".

4. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que le déficit d'investissement 2024 soit repris sur l'excédent global de l'année 2024 et que l'excédent de fonctionnement 2024 soit reporté en recette sur le budget primitif 2025.
5. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de reconduire pour 2025 le taux de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et les locaux vacants et les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) adoptés en 2024.
6. Pour faire face à la désertification croissante des médecins généralistes, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays de Caux a décidé de créer l'association Médico-Caux bus. Celle-ci a pour objectif à compter du 1^{er} avril 2025, d'apporter une offre de soins complémentaires sur le territoire de la CPTS dans le cadre d'une activité non concurrentielle :
 - Médecine Générale dans un premier temps avec possibilité d'étendre à d'autres spécialités ;
 - Accueillir les patients sans médecin traitant et prioritairement les patients en affection longue durée de plus de 70 ans ;
 - Associer le secteur médico-social.

L'association souhaite associer les communes du territoire à leur démarche et à cette fin sollicite une subvention. Le Conseil municipal donne son accord et décide d'attribuer une subvention de 50 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de baisser le montant de l'enveloppe destinée aux subventions. Ainsi celle-ci passe de 3 000 € à 2 500 € et d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025. La subvention pour l'OGEC St Michel recueille une abstention pour montant insuffisant.

	Accordées 2023	Accordées 2024	Propositions 2025
Agir avec Becquerel	140,00 €	100,00 €	100,00 €
CLIC du Pays de Caux	75,00 €	75,00 €	60,00 €
Coopérative scolaire AUTRETOT*	1 200,00 €	1 000,00 €	1 150,00 €
Association Charline	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Association vie et espoir	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Téléthon	90,00 €	75,00 €	60,00 €
Amis de l'hôpital	75,00 €	75,00 €	60,00 €
Détente Arc en ciel	75,00 €	75,00 €	60,00 €
Ogec St Michel*	250,00 €	150,00 €	150,00 €
Secours catholique	90,00 €	75,00 €	60,00 €
Comité des loisirs d'Hautot-le-Vatois	0,00 €	300,00 €	0,00 €
Médico Caux bus	0,00 €	0,00 €	50,00 €
Divers sous couvert d'une délibération	1 925,00 €	995,00 €	670,00 €
Total	4 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €

* 50 € par enfant

7. M. le Maire présente le budget primitif 2025. En introduction, il précise que le gouvernement prévoit un taux d'inflation pour 2025 autour de 1,5 %. Par ailleurs, une augmentation de 3 % du taux de cotisation pour la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) s'applique dès le 1^{er} janvier 2025 et ceci pendant quatre années. Pour les recettes, nous devrions subir encore cette année une baisse de notre dotation globale de fonctionnement du fait de la baisse de la population et nous ne bénéficierons plus de la répartition dérogatoire du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) décidé en 2024 par la Communauté de communes. Sur le plan fiscal, il est prévu une augmentation des bases de 1,7 %.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 294 565,94 €. Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 151 282,20€.

En investissement, il est prévu, outre l'installation d'une réserve incendie au Bosc-Renault et d'une borne incendie au lieu-dit « La maison bleue », l'acquisition de table pliante légère et d'un ordinateur portable ainsi qu'une refonte complète de l'éclairage public de la cour de la Mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025. Une note synthétique de présentation du budget primitif est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune rubrique "compte rendu".

8. La secrétaire générale de mairie a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2025. La procédure de recrutement de son ou sa remplaçante a été engagée. Dans le cas où aucun agent fonctionnaire ne se présenterait ou ne serait retenu pour occuper le poste, il sera nécessaire de recourir au recrutement d'un agent contractuel. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recourir si besoin à un agent contractuel.
9. En 2007, la commune a décidé d'adhérer à l'Agence de Gestion et Développement Informatique afin de disposer d'un outil cartographique pour la gestion des demandes d'urbanisme. Compte tenu de la mise à disposition par la Communauté de communes Yvetot-Normandie d'un outil ayant le même usage, l'adhésion à l'AGEDI n'est plus nécessaire. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour se retirer de l'Agence de Gestion et Développement Informatique.
10. Le Conseil municipal donne son accord pour renouveler le contrat d'une durée de trois ans avec la société "Illuminations services" pour les décorations de Noël.
11. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de Valliquerville. Celle-ci détermine les modalités administratives et financières de l'implantation d'une borne incendie au lieu-dit "La Maison bleue" qui regroupe des habitations des deux communes.
12. La Région a informé la commune des changements de tarifs concernant le transport des élèves de maternelle, du primaire, du collège et du lycée. Le Conseil municipal décide de renouveler la prise en charge totale du coût du transport scolaire pour les enfants de maternelle et de primaire, de participer à hauteur de 70 € pour les élèves du secondaire dont la famille justifie un quotient familial CAF/MSA inférieur ou égal à

500 € mensuel et de 90 € pour les autres élèves du secondaire. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la région.

Informations diverses

- Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le SDE76 a mandaté la société GARCZYNSKI pour réaliser l'étude pour l'éclairage public de la cour de et présente le plan d'implantation qu'elle propose.
- Monsieur Mickaël BLONDEL informe le conseil municipal que la commune a fait réaliser en 2024 un contrôle des installations électriques de l'église et qu'il a été fait appel à l'entreprise EC2I pour effectuer les travaux de mise en conformité.
- Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil donne son accord pour adhérer à une convention proposée par le SDE76 pour réaliser un audit gratuit de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

Pour mieux vous informer, la commune met à votre disposition son site internet : <https://www.hautot-le-vatois.fr/> . Vous y trouverez des articles sur l'actualité de notre village, mais aussi des informations pratiques : urbanisme, gestion des déchets, salle polyvalente, etc. mais aussi d'autres informations pour mieux connaître votre village comme son histoire et son patrimoine.

Pour rappel, la commune dispose de l'application **PanneauPocket**. Celle-ci très facile à télécharger sur un smartphone (un guide est disponible sur le site internet de la commune), permet d'être informé en temps réel des événements survenant dans la commune et des alertes (coupure d'eau, alerte météo, animation, manifestation, animal égaré, etc.).